



ACIDH



RAPPORT SUR LA CONSULTE DE SEK

I. Introduction Rapport

Société d'Exploitation de Kipoi SA (SEK) entreprend actuellement l'exploitation minière à la mine de Kipoi, située à 75 km de Lubumbashi et à 7km de la route Nationale (RN) Lubumbashi - Likasi dans les zones de Permis d'Exploitation identifiées sous : PE 11383, PE 11386, PE 533, PE et PE 11385 11384.

Dans la visée d'expansion de son projet minier, SEK a initié les consultations des communautés locales des villages et villes suivants : Kalulwa, Mwana, Katanga, Likasi et Lubumbashi.

En effet, le samedi 23 janvier 2016, SEK a lancé les invitations à toutes les institutions et personnes qui voudraient y prendre part notamment aux Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH) et African Resources Watch (AFREWATCH) qui réalisent, avec l'appui financier du Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), un projet conjoint dans cette partie et sur la précitée société, ont tenu à prendre part à ces consultations.

Après avoir raté la consultation du 28 janvier au village Mwana¹, la coalition de ces deux organisations des droits humains a finalement participé à la consultation organisée le 29 janvier 2016 dans la salle de réunion de l'école méthodiste du village Katanga, chef-lieu du groupement portant le même nom, alors qu'initialement prévue dans la parcelle du Chef de groupement précité.

La consultation a été confiée au Cabinet Golder Associates qui est un bureau indépendant d'études environnementales et sociales dont le siège se trouve à Johannesburg.

¹ La coalition ACIDH et AFREWATCH avait fait le déplacement, malheureusement suite au mauvais état de la route et à l'absence de bons renseignements sur l'accès au village Mwana, elle était arrivée en retard.

Sans compter les travailleurs de SEK, de Golder Associates et des ONG (ACIDH et AFREWATCH), la consultation a connu la participation de 110 personnes, dont 103 hommes et 7 femmes.

C'est dans ce cadre qu'ACIDH et AFREWATCH élaborent la présente note afin de partager avec le bureau Golder et le département social de SEK leurs observations relevées pendant la consultation.

II. Présentation du projet d'extension de l'entreprise SEK par le cabinet d'étude Golder Associates DRC Sarl.

Le cabinet d'étude a d'abord présenté SEK qui est une entreprise de droit congolais et la maison mère qui est Tiger Resources, une entreprise de droit australien. SEK fonde ses activités notamment la consultation des communautés riveraines sur le cadre légal minier congolais et les normes de la Société Financière Internationale (SFI). La consultation a été organisée, selon Golder et SEK, pour le compte du projet d'extension qui va augmenter la production de SEK de 25000 à 32.500 tonnes de cuivre par an.

Cette première réunion a consistée à la définition des termes de référence. Des explications de manière générale sur les impacts négatifs et positifs qu'un projet minier pourrait engendrer ont été données. Malheureusement lors de ladite consultation, aucune explication n'a été donnée sur les impacts négatifs qu'engendreraient les activités de SEK sur les communautés locales. Ces impacts sont généralement les délocalisations sans relocalisation, la poussière, pollution de l'eau et de l'air etc.

Mais pour les impacts positifs, il a été dit que SEK entrevoit l'embauche de 24 personnes et appuierait des projets de développement en faveur de 448 agriculteurs.

Pendant la réunion, le cabinet d'étude a mentionné que la consultation se fera en quatre étapes qui sont:

- La définition des termes de référence;
- L'évaluation des impacts environnementaux (études détaillées des impacts positifs et négatifs);
- L'étude d'impact environnemental (qui comprendra les rapports sur les résultats de l'évaluation de l'impact ainsi que le plan de gestion environnemental et social);
- La phase de prise de décision.

III. Interventions des participants à la séance de consultation

Les interventions des communautés étaient principalement basées sur :

- La question d'emploi: les communautés locales ont souhaité qu'elles puissent être privilégiées dans le processus de recrutement de 24 travailleurs tel que le projet d'expansion prévoit. Elles ont en plus souligné que le projet n'est pas du tout bénéfique pour les communautés locales
- La question de pollution de la rivière Lwafi: depuis l'implantation de SEK, l'eau de la rivière Lwafi n'est plus de bonne qualité et cela a endommagé les produits des champs. Les communautés ont signalé que bien avant l'arrivée de l'entreprise, l'agriculture se faisait sans engrais chimique et les récoltes étaient prolifiques mais ce n'est plus le cas actuellement;
- Le manque d'infrastructures sociales de base : le projet de construction durable de SEK a été concentré dans le seul groupement de Kangambwa alors qu'il y a plusieurs autres villages négativement impactés par les activités minières ;
- Le mécanisme de communication entre SEK et les communautés : Ces dernières ont déclaré que les relations ne sont pas très bonnes car la communication est presque inexistante. Ici, les communautés souhaitent voir une amélioration de relations et que l'entreprise puisse répondre à leurs préoccupations dans un meilleur délai;
- L'absence d'impacts positifs dans le village : les communautés aimeraient bien bénéficier des retombées de la présence de l'entreprise sur leur sol. Elles se posent la question de savoir : « Que restera-t-il de leur village après l'épuisement des minerais et le départ de l'entreprise? » ;
- L'absence d'expertise locale : les communautés demandent à l'entreprise d'organiser ou de créer un centre de formation professionnelle pouvant les aider à acquérir l'expertise susceptible d'être employée non seulement à SEK mais aussi dans d'autres entreprises présentes et futures, car la main d'œuvre qualifiée que SEK utilise a été formée ailleurs ;
- L'organisation des consultations : les communautés ont demandé à l'entreprise de les consulter de manière régulière pour avoir leurs desideratas avant la réalisation d'un quelconque projet de développement communautaire ;
- Les communautés ont allongé la liste de leurs besoins en demandant la continuité et l'élargissement de l'appui en agriculture et en fourniture en eau potable par la construction de puits d'eau.

IV. Observations sur la consultation

- La convocation de la réunion: elle a été faite une semaine avant sa tenue au travers la radio, le message était donné en Swahili et en Français. Il n'y a pas eu une forte mobilisation des communautés, par manque d'électricité dans le village. Ainsi, la plupart de communautés n'étaient pas informées et les participants à la réunion n'étaient informés ni du contenu moins encore du lieu ou du thème de la réunion ;
- Les documents de réunion: les dépliants utilisés comme support, rédigés en Français et en Swahili ont été remis le jour même de la réunion. Aucune affiche n'a été constatée sur le lieu public. Cette situation a fait que les quelques membres des communautés qui ont parlé n'ont pas eu le temps de préparer leurs interventions;

- La représentation genre n'était pas respectée. Sur 110 participants, il n'y a eu que 7 femmes dont 2 seulement ont intervenu pendant moins de trois minutes. Nous estimons que les préoccupations des femmes n'ont pas été prises en compte ;
- Le déséquilibre dans la représentation des différents groupes d'acteurs s'explique par le fait que la majorité des participants étaient des agriculteurs. Alors que dans le village Katanga, il existe plusieurs catégories des personnes ;
- Nombre d'heures de la tenue de la réunion: initialement prévue pour deux heures, la consultation a duré 2h48 soit de 10h50 à 13h38. Il revient que le temps consommé était insuffisant parce que les communautés n'ont pas épuisé leurs préoccupations même s'il leur a été demandé de déposer, dans l'adresse mail de l'entreprise ou celle du cabinet d'étude, leurs suggestions, questions et préoccupations. Il est très important de signaler que la majorité de toutes ces communautés n'ont pas d'adresses mail et ne savent même pas utiliser l'outil informatique. L'entreprise devrait penser à mettre plutôt une boîte à suggestions au bureau du quartier soit au bureau du chef de localité ;
- La non-communication intégrale du projet: l'entreprise s'est limitée à présenter quelques petits projets qu'elle compte réaliser pour les communautés. Alors que l'obligation de consulter les communautés locales a été instaurée par la loi pour que ces dernières disposent d'informations adéquates sur le type, les risques et les avantages du projet pour elles. En fait, l'information doit être suffisante pour que les personnes affectées (communautés) soient en mesure de négocier sur les mêmes pieds d'égalité avec les partenaires de l'entreprise ou de l'Etat;
- La non assistance de communautés: avant et pendant la consultation, les communautés n'ont pas été assistées et cela s'est manifesté par leurs interventions, qui étaient plus orientées sur les questions d'emplois;
- La participation de l'autorité étatique: le chef du groupement Katanga n'était venu que pour quelques minutes sans un apport technique par rapport aux objectifs de la consultation.

V. Suggestions

Eu égard à toutes ces observations, les deux organisations suggèrent à l'entreprise SEK de :

- Accorder le temps nécessaire à la préparation et à la tenue des consultations afin que les communautés en saisissent l'objet ;
- Tenir compte de la représentativité genre dans la participation de communautés aux consultations ;
- Donner priorité à la présentation des impacts tant positifs que négatifs des activités minières sur la vie intégrale des communautés.

Fait à Lubumbashi le 21/03/2016

ACIDH et AFREWATCH